



## Abdelkader Ouali attendu demain à Tizi-Ouzou

**L**e ministre de l'Environnement et des ressources en eau, M. Abdelkader Ouali, effectuera, demain, jeudi 13 octobre, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Une wilaya qu'il connaît bien pour avoir déjà été à sa tête comme wali de 1999 à 2001.

## SITES INDUSTRIELS

# L'URGENCE d'une station d'épuration

L'obligation pour chaque industriel déversant et disposant de déchets toxiques d'avoir une station d'épuration ou d'assainissement de ses produits avant de les rejeter dans les oueds, plages... est « plus qu'une urgence » a indiqué le ministre des Ressources en eau et de l'Environnement, M. Abdelkader Ouali, afin d'éviter des préjudices immenses qui affectent plusieurs rivières d'eau. A ce propos, il a souligné lors d'un point de presse en marge de la rencontre relative à la journée technique de vulgarisation du guide technique pour les projets de pose réhabilitation des réseaux d'assainissement tenu à l'hôtel Hilton, que des brigades relevant de son secteur vont prochainement procéder au recensement de toutes les unités industrielles. Comment ? Il est question, notamment de procéder à des visites chez les industriels qui ne se conforment pas aux normes et règlements, et qui ont des antécédents dans ce sens, afin de vérifier s'ils respectent l'environnement. Des mesures et même des sanctions seront prises à l'encontre des contrevenants. Il faut dire que le gisement de déchets industriels est assez important, estimé à plus de 2.547.000 tonnes annuellement selon une étude de la GIZ, dont 1,2 million de tonnes représente les déchets d'emballage et de plastique, plus de 2 millions de pneus usagés, 110.000 tonnes de déchets des huiles et des huiles lubrifiantes et 173.800 tonnes de déchets électroniques, électriques et électroménagers. Leur valorisation constitue la préoccupation majeure des pouvoirs publics. Le ministre a rappelé les facilitations introduites en matière d'investissement d'autant que ce segment est à fort potentiel de richesse et de valeur ajoutée. Dans ce cadre, M. Abdelkader Ouali, a fait savoir qu'un cadastre des unités industrielles sera bientôt prêt. « Nous visiterons les entreprises industrielles unité par unité, de la plus nocive à la moins productrice de déchets », a-t-il dit. Et d'ajouter que « l'objectif est d'arriver à zéro pollution ».

Sur ce fait, le ministre a indiqué que l'investissement dans le recyclage des déchets peut rapporter une valeur financière importante à l'économie du pays, soulignant que ce domaine est inexploité actuellement.

### Le recyclage, une valeur ajoutée

« En plus de sa contribution à l'amélioration des conditions de vie des citoyens à travers l'élimination des déchets, l'investissement dans le secteur de l'environnement offre la possibilité de recyclage et de récupération de nombreux matériaux actuellement jetés dans la nature, tels que le fer, le plastique, l'aluminium et le papier. Des matériaux jusqu'à présent importés au prix fort », a déclaré M. Abdelkader Ouali. Il a indiqué que l'État a investi pas moins de 2 milliards de dollars dans le domaine de la protection de l'environnement, pour la réalisation de centres d'enfouissement technique, de tri, de déchetteries, de la prise en charge du passif environnemental industriel, l'augmentation des espaces verts urbains, le classement de plusieurs zones humides et la protection des aires protégées d'importance nationale et internationale, ainsi que la formation des cadres des collectivités locales et des unités industrielles dans le domaine de la protection de l'environnement. Il a, à cet effet, souhaité la bienvenue aux investisseurs qui veulent s'impliquer dans le recyclage tout en les avertissant que la première et dernière condition reste la préservation de l'environnement « on dira toujours oui pour l'investissement, mais non pour la pollution » affirme-t-il, en exhortant les présidents des APC à collaborer avec les cadres de l'environnement ainsi que les responsables des centres de tri dans le seul et unique objectif de protection de l'environnement. Le ministre a affirmé que le secteur de l'environnement en Algérie « progresse bien après l'investissement de plus de 22 milliards de dollars dans le domaine du rac-

cordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement de toutes les régions du pays et de la réalisation de centres d'enfouissement technique (CET) et de décharges publiques, en plus de la création d'instances spécialisées dans l'environnement ».

Ainsi, le secteur enregistre de grandes avancées ces dernières années, puisque selon les statistiques données lors de la journée technique, 90% de la population algérienne est raccordée à un réseau public d'assainissement en 2016, contre 35% en 1970, alors que le linéaire du réseau national d'assainissement est passée de 21.000 km en 1999 à 47.000 km en 2016. Idem pour le taux de raccordement national au réseau d'assainissement public qui est passé de 72% en 1999 à 90% en 2016, ce qui a contribué à l'élimination des maladies à transmission hydrique.

S'agissant de l'épuration des eaux usées, celle-ci a connu une attention particulière ces dernières années, ce qui s'est traduit par une amélioration de la situation en matière de protection de l'environnement d'une manière générale et la protection des ressources en eau en particulier. Ainsi, le parc national des stations d'épuration de l'Algérie est passé de 45 stations réalisées depuis l'indépendance, dont 12 seulement en service en 2000 avec une capacité qui ne dépassait pas les 90 millions de m<sup>3</sup>/an, à 177 stations en fonctionnement en 2016 avec une capacité installée estimée à environ 805 millions de m<sup>3</sup>/an. Une partie de ce volume est réutilisée dans le domaine agricole. De plus, un programme ambitieux de réalisation de stations d'épuration est en cours, selon le premier responsable du secteur qui a précisé qu'il s'agit de 63 stalla linaires dont 26 lagunes de traitement.

Une fois ce programme achevé à l'horizon 2020, le nombre des stations d'épuration atteindra 240 avec une capacité épuratoire installée de près de 1 milliard de m<sup>3</sup>/an.

K. A. A.

## RESSOURCES EN EAU

### **Signature d'un mémorandum d'entente algéro-finlandais**

Un mémorandum d'entente sera signé prochainement entre l'Algérie et la Finlande dans le secteur de l'eau, a indiqué le ministère des Ressources en eau et de l'Environnement dans un communiqué. La signature de ce document a été évoquée lors d'une audience accordée hier par le ministre des Ressources en eau et de l'Environnement, M. Abdelkader Ouali, à l'ambassadrice de la Finlande à Alger, M<sup>me</sup> Tuula Svinhufvud. Les discussions ont ainsi porté sur le renforcement de la coopération entre les deux pays à travers « la signature prochaine d'un mémorandum d'entente qui permettra d'encadrer, de concrétiser et de consolider un programme d'action qui concernera particulièrement l'eau potable, l'assainissement, la protection de l'environnement et le développement des capacités managériales », note le communiqué.

## GUELMA

# La police des eaux opérationnelle

**L**ors de la récente troisième session ordinaire de l'APW, le directeur de l'ADE a répondu aux questions émises par les élus et relatives à son secteur. Mohamed Chaâlel s'explique : "L'étude initiée par les Coréens recommande le remplacement de 70% du réseau d'alimentation en eau potable de la ville de Guelma, car ce dernier est vétuste, ce qui explique la fréquence des fuites d'eau. Nous maîtrisons ce phénomène et nos équipes interviennent illico presto, bien que nos moyens soient limités. En parallèle, nous avons mis en place la police des eaux composée de 15 éléments assermentés, habilités à établir des procès-verbaux à l'encontre des contrevenants et à signaler les fuites d'eau. Dans

ce contexte, le chef-lieu de wilaya a été scindé en cinq zones couvertes par des agents circulant à bord de vélomoteurs. Cette démarche commence à porter ses fruits, puisque nos services techniques sont plus performants pour combattre ces casses. Nous allons étendre cette expérience aux autres communes de la wilaya, car nous sommes déterminés à enrayer ce fléau !" Concernant le sulfate d'alumine, un anticoagulant dangereux, le directeur de l'ADE se veut rassurant en soulignant que son utilisation dans les réseaux de distribution est intelligente, car elle obéit à des critères rigoureux. La qualité de l'eau potable est soumise à un traitement permanent et au suivi. Des analyses physicochimiques sont opérées

régulièrement. La wali intervient dans le débat : "Notre wilaya ne possède pas de schéma directeur concernant l'assainissement et l'AEP, et cette défection engendre des dysfonctionnements regrettables dans ce secteur sensible. Néanmoins, les directeurs de l'ADE et de l'ONA sont à féliciter car ils ne disposent pas des moyens humains et matériels appropriés. Faisons-leur confiance pour assainir la situation ! Nous relançons l'inscription du schéma directeur de l'hydraulique qui sera un outil de travail appréciable à même de cerner et maîtriser les points noirs. Je rappelle que le gouvernement n'a pas gelé les opérations liées à l'AEP et seules celles concernant l'ONA le sont."

HAMID BAALI